

Gistel, 1/07/2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine du **règlement de l'UE sur les produits sans déforestation (RDUE)**, nous souhaitons vous informer des exigences de cette réglementation, des mesures prises par PGS pour s'y conformer, ainsi que des systèmes existants sur lesquels nous nous appuyons pour garantir la traçabilité et un approvisionnement responsable.

Le 29 juin 2023, le RDUE est officiellement entré en vigueur. En tant que règlement directement applicable, il ne nécessite pas de transposition nationale et s'applique uniformément dans tous les États membres de l'UE. Suite aux défis liés à sa mise en œuvre et aux préoccupations exprimées par les parties prenantes, les institutions européennes ont convenu fin 2024 de reporter la date d'application de 12 mois. Ainsi, les entreprises de taille moyenne et grande doivent désormais être en conformité au plus tard le 30 décembre 2025.

Le RDUE introduit un certain nombre de règles strictes mais nécessaires pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde entier. Il concerne notamment les matières premières suivantes : bois, caoutchouc, bœuf, cacao, café, huile de palme et soja. Il garantit que leur production ne contribue pas à la déforestation ou à la dégradation des forêts.

Selon ce règlement, les entreprises doivent soumettre une déclaration de diligence raisonnée attestant que :

- Les produits mis sur le marché de l'UE n'ont pas contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts depuis le 1er janvier 2021 ; et
- Ces produits ont été produits conformément aux lois en vigueur dans leur pays d'origine.

Le règlement impose des exigences élevées en matière de traçabilité sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, avec trois obligations fondamentales de diligence raisonnée :

- Collecte et conservation des données de conformité, y compris des données de géolocalisation ;
- Réalisation d'analyses et d'évaluations des risques ;
- Mise en œuvre de mesures appropriées pour atténuer les risques identifiés.

PGS dispose d'une solide expérience en matière d'approvisionnement durable. Notre système de diligence raisonnée (DDS), développé dans le cadre du Règlement Bois de l'UE (RBUE), a récemment été évalué par le Service public fédéral de la Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, qui a confirmé sa pleine conformité. En nous appuyant sur ces fondations, nous adaptons actuellement notre système afin de répondre

aux exigences du RDUE, et collectons de manière systématique les données fournisseurs nécessaires en vue de l'échéance de décembre 2025.

PGS accorde une grande importance à l'achat durable et possède donc le certificat multisite PEFC WOOD.BE-PEFC-COC-001631. Bien que les exigences de diligence de la certification PEFC soient étroitement alignées avec celles du RDUE, PGS a mis en place des procédures internes supplémentaires, auditées annuellement à l'échelle du groupe, pour garantir la conformité :

- PGS s'efforce d'acheter tout le bois auprès de fournisseurs possédant une certification de durabilité PEFC ou FSC, de préférence avec une revendication et au minimum provenant de sources contrôlées.
- Le certificat multisite PEFC WOOD.BE-PEFC-COC-001631 soutient l'ensemble du groupe dans le respect des exigences de diligence raisonnable de la norme PEFC ST 2002:2020. Un audit annuel par une partie externe et indépendante garantit cette conformité.
- Le 'PGS Timber Process' impose des exigences de diligence raisonnable plus strictes que la norme PEFC 2002:2020. Chaque fournisseur doit fournir une déclaration sur l'honneur contenant les informations suivantes, afin que PGS puisse évaluer les risques et prendre des mesures si nécessaire :
  - o Pays et région d'origine
  - o Type de bois
  - o Si le fournisseur importe ou non du bois ou des produits dérivés du bois sur le marché européen
  - o Confirmation que le bois ou les produits dérivés du bois ne proviennent pas de sources controversées
- L'analyse des risques comprend non seulement la vérification avec les indices CPI (Corruption Perceptions Index) et WJP (World Justice Project Rule of Law), mais aussi la vérification des types de bois avec l'IUCN Red List (International Union for Conservation of Nature's Red List of Threatened Species).

Nous espérons que cette communication apporte une vue claire de nos efforts en matière de conformité. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre.

Sincèrement,



Luc Grauwet  
CEO PGS Group